

*Comités de
concertation Bureaux
d'enregistrement et
Utilisateurs*

**Compte-rendu de la réunion plénière
du 17 octobre 2013**

afnic

1. Présents

Bureaux d'enregistrement : 12 (sur 43 membres)

Business Domains	Fabien Riehl - <i>(Participation à distance)</i>
Claranet	Sophie Pacave
Connection SAS	Jean-Benoît Richard
ELB Netissime	Thomas Thevenon - <i>(Participation à distance)</i>
Gandi	Soraya Kara
Mailclub	Frédéric Guillemaut
Namebay	Eric Lantonnet
Nameshield	Eric Lantonnet
Orange	Sophie Jean-Gilles
Ordipat	Sylvie Destenave et Sébastien Hirel
OVH	Fabien Deflon - <i>(Participation à distance)</i>
Renater	Elisabeth Gomes - <i>(Participation à distance)</i>

Utilisateurs, personnes physiques et morales : 8 (sur 30 membres)

Personnes morales	
ACFCI	Thierry Hinfray
Bibliothèque Nationale de France	Annick Lorthios
SEP IMS RESOURCES	Guy Frankin - <i>(Participation à distance)</i>
Personnes physiques	
	Sébastien Bachollet
	Florian Maury
	Elisabeth Porteneuve
	Dammak Rafik - <i>(Participation à distance)</i>
	David-Irving Tayer - <i>(Participation à distance)</i>

Afnic

Fabien Betremieux, Responsable de produit, responsable programme
Pierre Bonis, Directeur général adjoint
Cédric Michel-Flandin, Responsable grands comptes
Julien Naillet, Responsable communication et partenariats
Virginie Navailles, Secrétaire de direction
Isabel Toutaud, Directrice juridique et politiques de registre
Mathieu Weill, Directeur général

Invité

Jean-Philippe Clément, Chargé de mission TIC - Innovation pour la Ville de Paris
--

2. Ordre du jour de la réunion plénière

- ✓ **Points de discussion**
 - Politiques de registre : propositions de modifications de la charte (multi-années, ouverture des 1 et 2 caractères, etc.)
- ✓ **Points d'information et bilans sur la période écoulée**
 - gTLD : avancement du programme, onboarding, prochaines étapes
 - Point d'étape promotion .FR
 - Plan d'action 2014 : grands axes stratégiques
 - Valorisation des activités : projets en cours
 - Tendances et chiffres du marché

3. Compte-rendu

Mathieu Weill souhaite la bienvenue aux participants dans la salle et à distance, annonce l'ordre du jour et dresse un court bilan de la période écoulée depuis les précédents comités de concertation. Les membres de l'association ont élu le nouveau conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 7 juin 2013. Eric Lantonnet qui représentait Ascio et les bureaux d'enregistrement au sein du conseil d'administration a quitté ses fonctions pendant l'été et l'Afnic est toujours dans l'attente de la nomination de son remplaçant. Le conseil d'administration s'est fixé un programme de travail lors de son séminaire annuel le 17 septembre.



L'annulation des textes du cadre légal passé par le Conseil d'Etat impose la notification de la charte, des politiques et règlements des procédures de résolution de litige actuels auprès de la commission européenne. L'Afnic souhaite saisir cette occasion pour apporter quelques modifications à ces textes, qui feront l'objet des discussions de la matinée.

3.1. Points de discussion

3.1.1. Politiques de registre : propositions de modifications de la charte (multi-années, ouverture des 1 et 2 caractères, etc.)

Isabel Toutaud rappelle que le Conseil d'Etat a annulé la procédure alternative de résolution des litiges «PREDEC», les chartes de nommage du .FR, l'arrêté et la convention de 2009 désignant l'Office d'enregistrement du .FR pour le motif d'absence de notification à la Commission européenne et a confirmé que l'Afnic est investie d'une mission de service public au titre de son activité d'Office d'enregistrement. Les textes annulés ne sont plus en vigueur mais le motif d'illégalité invoqué pourrait tout aussi bien s'appliquer au cadre actuel. Le 5 septembre, le gouvernement a publié une loi d'habilitation en vue de régulariser le cadre juridique actuel par voie d'ordonnance afin d'éviter la remise en cause de l'arrêté de désignation de l'Afnic et par voie de conséquence, l'organisation d'un nouvel appel d'offre et a décidé de procéder à la notification des textes de référence (selon la décision du Conseil d'Etat) à la commission européenne en octobre 2013.

Pour l'Afnic, la priorité est donc de préparer les textes en vue de leurs notifications, notamment la charte de nommage en y intégrant des évolutions de nommage pour les 2 ou 3 ans à venir (ouverture des noms de domaine de un et deux caractères, enregistrement multi-années et Registry Lock), le règlement des procédures alternatives de résolution de litiges (toilettage du règlement SYRELI et ajout du règlement de la procédure PARL expert), les 3 politiques de gestion des litiges, de publication et d'accès à l'information et d'accréditation.

Isabel Toutaud présente plus en détails les modifications que l'Afnic envisage d'apporter.

Pour l'ouverture des noms de domaine de un et deux caractères, la politique a été en partie validée par le comité de politique de registre du conseil d'administration en juin 2013 mais les modalités encore à définir sont soumises à l'avis des comités de concertation. L'Afnic propose 3 périodes successives d'enregistrement selon des modalités différentes avec une tarification spécifique : 3 mois de sunrise au tarif de 75 euros, puis un mois pour tous et une ouverture généralisée avec tarification dégressive à définir pour éviter le rush. **Les** restrictions de nommage concerneraient les noms de domaine composés des codes pays du territoire national : fr.fr, re.fr, pm.fr, yt.fr, tf.fr, wf.fr, nc.fr, pf.fr, mf.fr, bl.fr, gp.fr, mq.fr, gf.fr et le nom de domaine « co.fr ».

Les enregistrements multi-années seront possibles sur EPP et extranet pour une durée allant de 1 à 10 ans avec une opération de renouvellement explicite permettant d'agir sur la période (sans dépasser 10 ans) et une nouvelle opération d'auto-renew pour le renouvellement tacite. Les grace periods (capacité de supprimer le nom de domaine avec obtention d'un avoir sur l'opération précédente) seront de 5 jours pour les opérations create, transfer, renew et de 45 jours pour l'auto-renew. La redemption grace period reste similaire à celle du .fr et inclut dont la capacité de restaurer le domaine durant cette période. Ces nouvelles fonctions sont d'ores et déjà testables sur le banc .NEXT.

Les grandes lignes pour le gel des opérations sur les noms de domaine sensibles (Registry lock) sont un verrouillage complet du nom de domaine sur l'ensemble des opérations disponibles (transfert, transmission, mise à jour, suppression, renouvellement explicite), une double authentification du bureau d'enregistrement pour accéder à un déverrouillage temporaire du nom de domaine (l'option avec double authentification bureau d'enregistrement / titulaire n'est pas favorisée car elle crée un fort lien entre le titulaire et l'office d'enregistrement). La tarification reste à définir.

Les politiques de registre notifiées incluront la procédure PARL expert (en partenariat avec l'OMPI), la politique d'accréditation par établissement et la politique de publication et d'accès à l'information.

Position des bureaux d'enregistrement :

- ✓ Ils sont favorables au blocage du nom de domaine co.fr dans le cadre de l'ouverture des noms de domaine de un et deux caractères
- ✓ Ils souhaitent un lancement des enregistrements multi-années dès que possible puisque tout est prêt techniquement. Ils proposent de synchroniser le délai de réponse de la commission européenne (3 mois) et les délais prévus dans le contrat d'enregistrement avant la mise en œuvre d'une modification technique ayant une incidence directe (annonce – 3 mois- et envoi des spécificités techniques-2 mois-) ; cette synchronisation permettra de gagner du temps.
- ✓ Concernant Registry Lock, ils suggèrent de regarder les pratiques d'autres acteurs et proposent de fournir un cahier des charges pour aider l'Afnic à définir précisément les modalités, lister les actions possibles, définir le prix, qui, selon eux, ne devrait pas dépasser 200 euros, somme au-delà de laquelle il n'y aura pas de marché, la procédure de mise en place, un système d'urgence.. . Ils valident la double authentification chez le bureau d'enregistrement afin de garder la relation avec le client final.
- ✓ Demande la mise en place d'un registrar Lock également.

Position des utilisateurs :

- ✓ Les noms de domaine de un et deux caractères étant peu nombreux, ils pensent que le tarif de sunrise doit être élevé (des prix entre 500 et 750 euros ont été évoqués). En termes d'affichage, il leur semble préférable d'afficher ensuite une seule période



pour tous avec des tarifs dégressifs démarrant haut pour arriver au tarif régulier en fin de période.

- ✓ Ils proposent d'aligner tous les noms de domaine d'un même portefeuille sur l'année civile pour simplifier la gestion et les opérations
- ✓ Pour registry lock, ils sont favorables à la double authentification mais avec un contact Bureau d'enregistrement et un contact utilisateur.

3.2. Points d'information

3.2.1. gTLD : avancement du programme, onboarding, prochaines étapes

Cédric Michel-Flandin rappelle que l'Afnic accompagne en tant qu'opérateur technique de registre 17 nouveaux gTLD : 5 geoTLD, 10 corpTLD et 2 genericTLD et que seuls les geoTLD et 1 corpTLD seront enregistrables par le grand public. Le .bzh devrait être lancé au 1^{er} semestre 2014, .alsace et .corsica au 2nd semestre 2014 et .aquitaine début 2015. Il présente le projet de lancement du .bzh (période de sunrise de 90 jours puis attribution concurrentielle), les modalités d'éligibilité et de facturation.

L'Afnic accompagne également les bureaux d'enregistrement pour le lancement des gTLD : rencontre avec les porteurs de projets de nouveaux geoTLD à l'occasion du Registrar Day en juin 2013, publication d'un document de « onboarding » technique, mise à disposition d'une plateforme de test en .NEXT : EPP et interface web et d'une page de suivi des corrections de bugs et d'information sur les releases du .NEXT, accréditation mutualisée. L'avis des bureaux d'enregistrement sur les outils de test de l'extension .next est sollicité.

Lors des échanges, il est précisé que les bureaux d'enregistrement devront être accrédités ICANN, signer un contrat pour toutes les extensions et qu'elles feront l'objet de facturations séparées.

Jean-Philippe Clément présente le programme de lancement du .paris. La ville de Paris lance un appel à candidatures auprès de porteurs de projets pour l'enregistrement de 100 noms pionniers entre le 16 septembre et le 16 décembre 2013. L'ouverture, prévue, se fera par une sunrise réservée aux marques au 1^{er} semestre 2014, puis une ouverture au grand public fin 2014.

3.2.2. Point d'étape promotion .FR

Julien Naillet fait le bilan de l'opération de présence conjointe avec 15 bureaux d'enregistrement sur 5 salons dédiés aux entrepreneurs à Paris, Lille, Lyon et Nantes, soit 13 journées au total. En amont, l'Afnic a largement communiqué sur les événements et a aminé la surface d'exposition par 3/4 mini-conférences sur le stand par jour et 10 ateliers pratiques au total pour 40 à 160 participants. Les résultats sont positifs : vraie

complémentarité sur le terrain de la phase de sensibilisation à la transformation, connaissance réciproque sur nos discours et place du produit « nom de domaine » dans les offres commerciales du bureau d'enregistrement. L'opération sera renouvelée en 2014.

Le plan de développement du .FR a été validé par Fleur Pellerin au mois d'août. Les cibles prioritaires sont les lycéens / étudiants et les TPE /PME, avec leurs perceptions et approches propres des noms de domaines. L'Afnic va publier très prochainement un appel d'offre afin d'être accompagnée par une agence.

La mise en place d'une campagne promotionnelle sur Twitter à destination des étudiants est mentionnée, ainsi que le proposition d'une offre packagée hébergement/site Internet/nom de domaine.

Pierre Bonis annonce que l'Afnic a adhéré à l'association Transition Numérique et a engagé les échanges avec les conseillers numériques territoriaux, contacts privilégiés des TPE/PME.

3.2.3. Plan d'action 2014 : grands axes stratégiques

Les objectifs stratégiques sont l'obtention d'une certification ISO 27001 et une reconnaissance au niveau international pour la résilience, lancer le FSDI et le financer à hauteur de 2M€ par an à partir de 2015, maintenir la croissance du .FR en intégrant la baisse de tarif de 5% en juillet 2014 et en maîtrisant les coûts, réussir techniquement et commercialement les lancements des gTLD et que ces nouvelles activités soient rentables dès 2015 et obtenir une reconnaissance externe en 2015 pour l'excellence opérationnelle.

3.2.4. Valorisation des activités : projets en cours

Afin de mieux valoriser les compétences et l'expertise de l'Afnic pour lui permettre de renforcer sa position sur les marchés sur lesquels elle évolue et de se positionner sur de nouveaux marchés, le conseil d'administration a initié une réflexion lors de son séminaire en septembre 2013.

Des opportunités de développement de nouveaux produits et services sont envisageables dans les cœur de métier de l'Afnic d'opérateur technique de registre (nouveaux services aux clients gTLD et/ou nouveaux clients pendant la 2^{ème} phase de candidatures et services d'externalisation ou de professionnalisation d'autres registres en contexte de mutualisation et de consolidation du marché des ccTLD) ; de gestion du DNS (supervision, surveillance et résilience du DNS) ; de l'activité de registre (Internet des objets, registre d'identités et certification).

Lors des échanges, les bureaux d'enregistrement expriment le souhait que l'Afnic reste leur prestataire en leur proposant des solutions logicielles ou de monitoring mais ne

commercialise pas des services en direct. L'Afnic étant bien placée pour gérer les politiques d'accès aux données, des services d'annuaire sont aussi mentionnés.

3.2.5. Tendances et chiffres du marché

Le marché est en ralentissement prononcé en 2013. En France, les créations de noms de domaines sont corrélées aux créations d'entreprises, qui sont en baisse depuis janvier 2013. Toutefois les parts de marché .FR sont en hausse constante par rapport au .COM depuis le second semestre 2011 et la croissance du .FR reste positive, mais elle ralentit en % (de 18% en 2010 à moins de 10% estimés en 2013).

Les bureaux d'enregistrement demandent si l'Afnic a commencé les vérifications suite à l'accréditation et si ce point d'information sur le marché peut être renouvelé à chaque réunion des comités de concertation.

La prochaine réunion des comités de concertation est prévue le jeudi 6 mars 2014 à 9h30.